Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_004-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_004

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 29	L'an deux mille vingt six, le neuf février le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 2 février 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Christophe LE BIHAN,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Madame Marie-Cécile TARRIOL,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Nicole GENIN,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Madame Constance MOUCHOTTE représenté(e) par Monsieur Christophe LE BIHAN ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Anne BRIDEL

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gontran PAILLARD,Monsieur Daniel NGOSONG,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_004-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_004

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

- Reprise anticipée des résultats 2025 - budget principal et budgets annexes

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°2025_231 du Conseil municipal du 15 décembre 2025, relative au Débat d'orientations budgétaires 2026 ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 21 janvier 2026 ;
Vu les états des résultats provisoires de l'exercice 2025 visés par le comptable public ;

Considérant la nécessité d'intégrer les résultats de l'exercice précédent aux budgets primitifs de l'exercice 2026 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

Article 1 : de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025, du budget principal, arrêtés comme suit :
- Résultat de la section de fonctionnement :
  - Excédent : 2 053 183,00 €
- Résultat de la section d'investissement :
  - Excédent : 1 887 270,23 €

et d'affecter, provisoirement, une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :
- Report en R 002 : 1 429 853,00 €
- Affectation RI 1068 : 623 330,00 €
- Report en R 001 : 1 887 270,23 €
- Reste à réaliser : -2 510 599,40 €

Article 2 : de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025, du budget annexe « Camping », arrêtés comme suit :
- Résultat de la section de fonctionnement :
  - Excédent : 17 508,73 €
- Résultat de la section d'investissement :
  - Excédent : 28 454,16 €

Article 3 : de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025, du budget annexe « ZAC de la Roncinière », arrêtés comme suit :
- Résultat de la section de fonctionnement :
  - Excédent : 1 325 603,63 €
- Résultat de la section d'investissement :
  - Déficit : -3 592 023,98 €

Article 4 : de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025, du budget annexe « ZAC des Ormeaux », arrêtés comme suit :
- Résultat de la section de fonctionnement :
  - Excédent : 1 953 014,32 €
- Résultat de la section d'investissement :
  - Déficit : -2 087 344,26 €

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_004-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_004

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Article 5 : de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025, du budget annexe « ZAC du Parc », arrêtés comme suit :
- Résultat de la section de fonctionnement :
  - Excédent : 1 349 954,54 €
- Résultat de la section d'investissement :
  - Déficit **:** -394 442,34 €

Article 6 : de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025, du budget annexe « ZAC des Artisans », arrêtés comme suit :
- Résultat de la section de fonctionnement :
  - Excédent : 0,23 €
- Résultat de la section d'investissement :
  - Déficit : -47 580,13 €

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 29
- Nombre de voix pour : 29
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
10 févr. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la Culture, Patrimoine, Archives, Parc expo
12 févr. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.